



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS (à partir du 2.1) **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSPELLIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucou :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Noironne :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) **Osselle-Routelle :** Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier :** M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI (jusqu'au 2.4), M.L. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, J.S. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPELLIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ

Délibération n°2016/003174

Rapport n°1.1.4 - Modification de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

Modification de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Il est proposé de modifier la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations ou des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Par délibération en date du 20 décembre 2012, le Grand Besançon a actualisé les durées d'amortissement pratiquées pour la tenue de son inventaire comptable.

La CAGB avait notamment choisi d'amortir les subventions d'équipement versées, sur une durée maximale à :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 15 ans lorsqu'elle finance des bâtiments ou des installations,
- 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

L'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif prévoit l'assouplissement de normes comptables en matière de subventions d'équipement versées : ces éléments ont été ensuite inscrits dans le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

En effet, ce décret n°2015-1846 permet d'amortir les subventions d'équipement versées pour les biens immobiliers et installations sur une durée maximale de 30 ans et pour les projets d'infrastructure d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...) sur une durée maximale de 40 ans.

A noter que l'arrêté de 2015 prévoit également une procédure de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement. Il est proposé, au BP 2016, de retenir cette neutralisation. Ainsi, l'impact de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement portera sur la somme de 8,6 M€. En 2016, la charge nette relative à la dotation aux amortissements va s'élever à 1,1 M€ pour la CAGB au lieu de 9,7 M€.

Il est proposé un allongement des durées d'amortissement de 30 ans (contre 15 actuellement) pour les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et installations et de 40 ans (contre 30 actuellement) lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

A noter que l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif prévoit également une procédure de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement. Il est proposé, au BP 2016, de retenir cette neutralisation. Ainsi, l'impact de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement portera sur la somme de 8,6 M€. En 2016, la charge nette relative à la dotation aux amortissements va s'élever à 1,1 M€ pour la CAGB au lieu de 9,7 M€.

Ces dispositions ne concernent que les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 versant des subventions d'équipement (budget principal) ou susceptibles d'en verser (budget annexe du CRR). N'y sont pas soumis les budgets annexes des zones d'activité et ceux soumis aux instructions M4 (budgets annexes Transports et Déchets).

Le tableau ci-dessous mentionne les catégories de biens impactées :

Catégories de biens	Durée d'amortissement	Imputations comptables à titre indicatif
Subventions d'équipement versées - bâtiments et installations	30	204 avec une terminaison en 2
Subventions d'équipement versées - projets d'infrastructure d'intérêt national	40	204 avec une terminaison en 3

Si la subvention n'excède pas 500 €, la durée d'amortissement peut être limitée à un an.

Ces dispositions s'appliqueront pour les subventions d'équipement versées à compter du 1^{er} janvier 2016 et amorties dès 2017.

Les autres dispositions de la délibération du 20 décembre 2012 restent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le maintien des durées d'amortissement à 5 ans maximum pour les subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- l'allongement des durées d'amortissement à 30 ans maximum pour les subventions d'équipement versées finançant des bâtiments et des installations,
- l'allongement des durées d'amortissement à 40 ans maximum pour les subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national,
- la limitation des durées d'amortissement à 1 an maximum pour les subventions d'équipement versées n'excédant pas 500 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Préfecture du Doubs

Pour : 97
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu le 08 AVR. 2016



Contrôle de légalité